

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****CYRENE****Bandelettes sous-urétrales, implantées par
voie transobturatrice****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 14 janvier 2025**

Faisant suite à l'examen du 14 janvier 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 14 janvier 2025

**Radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations
d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale :**

La Société ABISS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de kits d'implantation de bandelettes sous-urétrales de la gamme CYRENE détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Référence	Intitulé	IUD-ID
992313	Kit transobturateur Out-In CYRENE (BSU + ancillaires)	03760150470227
993313	Kit transobturateur In-Out CYRENE (BSU + ancillaires)	03760150470487
992314	Kit transobturateur Out-In CYRENE PREMIUM (BSU + ancillaires)	03760150470586
993314	Kit transobturateur In-Out CYRENE PREMIUM (BSU+ ancillaires)	03760150470593
103000	Kit rétro-pubien CYRENE RS (BSU + fils de mise en place en nitinol)	03760150478070

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

CYRENE, 14 janvier 2025

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr